

COMMUNIQUE

DEPOT DES CERTIFICATS DE VIE 2022 POUR LES RETRAITES ET RENTIERS RESIDANT EN COTE D'IVOIRE

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) porte à la connaissance des retraités et accidentés du travail bénéficiaires d'une pension de retraite et / ou d'une rente, que le dépôt des certificats de vie s'effectuera ***du 1^{er} septembre au 30 novembre 2022.***

Les pièces ci-après sont à fournir obligatoirement :

- La photocopie de la CNI, pour les nationaux ;
- Mentionner obligatoirement sur le certificat de vie le numéro CNPS du salarié ou du bénéficiaire ainsi que de l'adresse téléphonique et / ou électronique ;
- Un certificat de non remariage pour les conjoints survivants (veuves et veufs) ;
- Le titre de résidence délivré par l'ONECI pour les non nationaux.

Les assurés résidant en Côte d'Ivoire et se trouvant dans l'impossibilité de se présenter aux guichets de la CNPS pour des raisons de santé, informer par tout moyen l'Institution qui procédera à des visites à domicile.

La Direction Générale